

Image not found or type unknown



Achat d'un bien en concubinage

Par **Wincenty**, le **13/12/2008** à **17:54**

bonjour,rrnrj'ai l'intention d'acheter un bien avec ma compagne et je souhaiterais connaître les moyens de me "protéger" en cas de séparation et / ou décès d'une des deux parties.rnrnquels sont les moyens et démarches nécessaires pour me couvrir le plus efficacement sachant que ma compagne a deux enfants, et donc me protéger du père de ces derniers..rnrnil s'agit d'un logement neuf.

Par **dilou72**, le **13/12/2008** à **22:15**

bonsoir,demandés votre compagne au mariage et si elle dis oui vous etes protégé.

Par **Wincenty**, le **14/12/2008** à **08:50**

mis à part cela :)rnrncar ce n'est pas en projet pour le moment...